



La FEDIL se prononce pour un plan d'action national en faveur de l'innovation et de l'emploi

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 4 février 2005 sous la présidence de M. Charles Krombach.

Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration a entendu un rapport sur la dernière réunion en date du Comité de coordination tripartite qui s'est penché sur le rapport du professeur Lionel Fontagné chargé de faire une analyse de la compétitivité du Luxembourg et de dresser un tableau de bord reprenant les principaux indicateurs économiques.

Dans ce contexte, le conseil d'administration a souligné que les travaux du Comité de coordination tripartite devraient déboucher, dans les meilleurs délais, sur l'élaboration d'un plan d'action national en faveur de l'innovation et de l'emploi. De l'avis de la FEDIL, ce plan d'action national doit impérativement proposer des mesures favorables au nécessaire redressement de la compétitivité économique du pays.

Par ailleurs, la FEDIL estime toujours qu'il faut considérer le concept de la compétitivité non pas comme une ultime fin en soi mais comme un moyen permettant d'atteindre les objectifs définis dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et, surtout, d'assurer le développement durable et la pérennité de notre système social.

Dans son analyse de la situation conjoncturelle actuelle, le conseil d'administration a passé en revue les derniers indicateurs conjoncturels laissant entrevoir des prévisions de croissance du PIB favorables. Cependant, le conseil estime que les indicateurs conjoncturels somme toute positifs reflètent mal le contexte économique difficile dans lequel évoluent actuellement certains secteurs ou entreprises confrontés à des problèmes de nature structurelle.

Dans le même contexte, le conseil d'administration a procédé à un échange de vues sur la politique tarifaire. La FEDIL constate que, compte tenu des contraintes économiques, certaines entreprises voient leurs marges de manœuvre tarifaires sévèrement réduites, voire inexistantes. Partant, le conseil d'administration de la FEDIL lance un appel aux syndicats de tenir compte de la situation concurrentielle dans laquelle se trouvent ces entreprises et de faire preuve de réalisme et de modération en vue du renouvellement des conventions collectives de travail



COMMUNIQUE DE PRESSE

Au chapitre de l'actualité européenne, le conseil d'administration a analysé les récents rapports publiés par la Commission européenne dont notamment celui sur la revue à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. La FEDIL soutient fortement les priorités de la Commission Barroso qui visent à focaliser l'action politique sur le renforcement des performances dans le domaine de la croissance économique et de la création d'emplois. Faut-il rappeler que sans économie compétitive, l'Europe sera, à terme, contrainte à renoncer à ses ambitions sociales et environnementales. Dans ce contexte, le conseil d'administration invite la Présidence luxembourgeoise à soutenir la Commission européenne dans son approche courageuse.

Enfin, le conseil d'administration a approuvé les demandes d'affiliation à la FEDIL des trois sociétés suivantes: ABC LUXEMBOURG S.A. (conception, réalisation et commercialisation de toutes solutions informatiques ; production et commercialisation de logiciels ; audit en matière d'informatique, conseil, formation et tous services ayant trait à la communication) ; INTERACT S.A. (étude, conseil d'assistance, recherche et prestations de services dans le domaine de la communication, incluant les aspects techniques, économiques, financiers, de relations publiques et de publicité) ; TETRIS S.A. (fabrication et commercialisation de tuyaux en béton).

Luxembourg, le 4 février 2005